



SIBELCO

Code de conduite des fournisseurs





À propos du présent Code

Objectif

Conformément à notre objectif de proposer des **produits et solutions en termes de matériaux au service du progrès**, le Code de conduite des Fournisseurs de Sibelco (le « Code ») vient compléter le Code de conduite durable de Sibelco, qui représente notre engagement à mener nos activités de manière durable et responsable.

Sibelco exige de l'ensemble de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils partagent, respectent et adhèrent aux 4 principes non négociables (les « Principes ») énoncés dans le présent Code et qu'ils appliquent ces Principes à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Le Code constitue un élément important de notre processus de sélection et d'évaluation des Fournisseurs. Le respect de ses Principes est une condition préalable pour travailler avec Sibelco.

Champ d'application

Les 4 principes du Code définissent les exigences applicables au Fournisseur avec lequel Sibelco fait affaire, y compris ses sociétés mères, filiales ou entités affiliées. Il incombe au Fournisseur de communiquer, de sensibiliser et de s'assurer que ses employés, mandataires et sous-traitants, le cas échéant, se conforment au présent Code.



Les 4 piliers du Code

1. Santé, Sécurité et Qualité

Un lieu de travail sûr et sain :

Respectez les lois et réglementations applicables en matière de **santé et sécurité au travail** dans les pays où vous exercez vos activités.

Sécurité des processus :

Respectez les lois, réglementations et normes de sécurité applicables en matière de **gestion et maintien des processus de production** dans les pays où vous exercez vos activités.

Sécurité des produits :

Respectez les lois et réglementations applicables en matière de **sécurité des produits** (y compris les exigences en matière d'étiquetage et de manipulation des produits) dans les pays où vous exercez vos activités. Les Fournisseurs doivent communiquer les documents pertinents contenant toutes les informations relatives à la sécurité (par exemple, informations sur les produits, fiches de données de sécurité, etc.).

Exigences de qualité :

Fournissez des biens et services de qualité, sûrs et efficaces, conformément aux lois, réglementations, normes de qualité ou exigences et normes de qualité convenues par contrat dans les pays où vous exercez vos activités.

2. Droits de l'homme et normes du travail

Salaires et heures de travail :

Respectez les normes, lois et réglementations applicables en matière de salaire minimum et d'heures de travail dans les pays où vous exercez vos activités.

Interdiction de discrimination :

Assurez un traitement égal et équitable de l'ensemble de vos employés en leur offrant un environnement de travail qui interdit toute forme de discrimination illégale.

Interdiction du travail forcé :

Interdisez tout type de travail forcé, y compris le travail forcé en prison, le travail en servitude ou toute forme de trafic d'êtres humains, les châtiments corporels ou mauvais traitements, conformément aux lois et réglementations applicables dans les pays où vous exercez vos activités.

Interdiction du travail des enfants :

Respectez les exigences d'âge minimum prescrites par les lois et réglementations applicables dans les pays où vous exercez vos activités.

3. Conformité juridique et pratiques commerciales éthiques

Conformité juridique :

Respectez l'ensemble des **lois, réglementations, accords contractuels et normes internationalement reconnues applicables**, notamment : interdiction de corruption, conflits d'intérêts, concurrence et antitrust, confidentialité et propriété intellectuelle, conformité aux lois du commerce international, licences et permis, fiscalité, protection des données et vie privée.

Pratiques commerciales éthiques :

Respectez les **normes commerciales éthiques** en menant vos activités de façon durable et responsable et en agissant avec intégrité, conformément au présent Code. Vous êtes également tenu de signaler toute infraction observée au Code.

4. Protection de l'environnement :

Respectez l'ensemble des lois, réglementations et normes applicables en matière de **protection et préservation de l'environnement**.



Application dans les contrats et les commandes

La prise en compte, l'acceptation et le respect du Code sont une **condition préalable** à tout engagement entre Sibelco et ses Fournisseurs.

Le Code ou son respect ne confère aucun droit de bénéficiaire au Fournisseur. Les Principes du Code s'ajoutent aux dispositions des engagements entre Sibelco et ses Fournisseurs et ne les remplacent pas.

Normes de contrôle

Sibelco se réserve le droit de vérifier la conformité des fournisseurs au Code comme suit :

- **Auto-évaluation** : Sibelco peut demander aux Fournisseurs d'effectuer une auto-évaluation afin de déterminer leur conformité.
- **Audits** : Le Fournisseur doit accorder à Sibelco le droit de procéder à des audits (qualité, sécurité, conformité, etc.). Ces audits peuvent être réalisés par Sibelco ou par un tiers autorisé agissant au nom de Sibelco.
- **Évaluation des tiers** : Sibelco peut demander à un tiers, par exemple un fournisseur de données, de lui communiquer des informations sur la conformité et l'application des présents Principes par les Fournisseurs.
- **Certifications/Déclarations** : Sibelco peut demander aux Fournisseurs une certification ou une déclaration attestant de leur conformité aux présents Principes.

Conformité

Sibelco a conscience que le respect des Principes établis dans le présent Code représente un processus dynamique et encourage les Fournisseurs à s'améliorer continuellement. Si un Fournisseur ne respecte pas ces Principes, ne parvient pas à définir un plan d'amélioration ou ne le met pas en œuvre, Sibelco se réserve le droit de reconsidérer le maintien de ses activités avec ce Fournisseur.

Les Fournisseurs (et leur chaîne d'approvisionnement) doivent immédiatement signaler tout comportement non conforme au présent Code ou aux lois ou réglementations applicables via la ligne d'assistance éthique ([e-mail : ethicalhelpline@sibelco.com](mailto:ethicalhelpline@sibelco.com)).

Contact

Les Fournisseurs peuvent se rapprocher de leur point de contact Achats ou Chaîne d'approvisionnement chez Sibelco.